Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260903-202609108-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-10-108

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 août 2026		Présents :	16
Date d'affichage : 28 août 2026		Pouvoirs :	1
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

L'an deux mille vingt-six, **le trois septembre,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (16) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Philippe GOUGEON, Claudie BENARD, Stéphanie COUVERT, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Fabienne GUILLOIS, Nicolas BOULÉ, Vanessa LEGEAY, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Flore OLIVIER, Maxime RONDIN.

Étaient excusés (3) dont (1) pouvoir : :
Michèle PAQUET a donné pouvoir à Christine FÉRARD
Arnaud VOISINNE
Maxime BELLAY

Secrétaire de séance : Claudie BENARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : MAINTIEN DU TRANSFERT DE COMPETENCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU SDE35

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que la collectivité a transféré sa compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie 35.
Dans ce cadre, un courrier a été adressé aux mairies il y a quelques semaines afin de présenter les principales évolutions envisagées par le SDE35 pour l'exercice de cette compétence.
Ce courrier invite les communes à faire connaître, avant le 30 septembre prochain, leur position quant au maintien ou non de ce transfert de compétence.
À défaut de retour de leur part avant le 30 septembre 2026, le SDE35 considérera que la collectivité souhaite maintenir le transfert de la compétence éclairage public au SDE35.
En outre, les communes qui souhaiteraient récupérer uniquement la gestion de leurs mats sportifs pourront le faire : le SDE35 programme avant fin 2026 une évolution de ses statuts qui le permettra.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE de maintenir le transfert de l'éclairage public au SDE35.
DECIDE de récupérer uniquement la gestion des mâts sportifs.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL